

Révéler, est également sur un pied respectable et ne laisse rien à désirer sous tous les rap-

Osman-pacha, commandant en chef de la division nouvelle organisée à Chi-Chi, est arrivé hier à Constantinople, sur la corvette de guerre qui se trouve dans l'Archipel ne l'aurait pas à rallier.

Mardi dernier, le général Aspik, ministre de l'intérieur, a envoyé extraordinaires de la République française à Constantinople, suivi d'un grand nombre de personnes, à l'effet de visiter le Palais de Top-Capan et l'Hôtel des Consuls. Avant de quitter la ville, le général Aspik a visité le palais de Top-Capan et l'Hôtel des Consuls. Avant de quitter la ville, le général Aspik a visité le palais de Top-Capan et l'Hôtel des Consuls.

Jeudi dernier, le général Aspik s'est rendu à la messe à l'église de Saint-Nicolas, à Constantinople, accompagné du général Aspik dans l'après-midi.

Mardi dernier, l'ambassadeur de S. M. Britannique, S. Exc. sir Stafford Corneway, a eu une conférence avec S. A. le Grand-Vévizir, à Constantinople, sur les affaires des affaires étrangères.

Abmed efendi, drogman de l'ambassade, qui se rendait en France, a été arrêté à Constantinople sur le bateau à vapeur de la ligne de Constantinople à Smyrne.

Monsi efendi, chef de la police de Péra, vient d'être remplacé par Ali efendi, un des employés de l'Intendance.

Les journaux de Paris disent que le successeur de M. de Larosière, le général de division de l'Archipel Ottoman, est nommé M. de Larosière.

M. Adrien Lemarié s'est embarqué, le 27 février, sur le paquebot à vapeur de la compagnie Roussel, pour L'Yonne. M. Lemarié est nommé ministre des affaires étrangères de la République française.

On lit dans l'Indépendance Belge du 14 février: M. de Larosière, ministre des affaires étrangères de la République française, a été nommé à Constantinople.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

introduits dans une maison forte, à Sébastia, et s'y sont embarqués de quatre-vingt mille piastres en or et de deux couvertures en soie.

Le bateau à vapeur français le Ady, arrivé ce matin, nous a apporté des nouvelles de Paris du 18 février, et de Londres, du 17 du même mois. Nous les résumons succinctement, de celles qui nous ont paru offrir le plus d'intérêt. Nous regrettons que le manque de temps ne nous permette pas de donner plus de détails à nos lecteurs.

Une grande résolution a été prise par l'Assemblée nationale. Elle a prononcé éliminatoire sur la question de sa dissolution qui mettait en jeu tout le pays, en adoptant la proposition de M. Lanjanius à laquelle étaient ralliés M. Roussin, autour du premier ministre, et de l'affaire importante, et tous les représentants qui se trouvent favorables d'autres dans le même sens.

L'attente des bons citoyens n'a pas été trompée. Dans sa séance du 14, l'Assemblée nationale a définitivement adopté cette proposition de M. Lanjanius. Elle a d'abord rejeté les amendements de M. Pean et de M. Sénard, qui tendaient à augmenter la somme des travaux que l'Assemblée devait accomplir avant de passer à la loi de l'Assemblée. Les deux articles de la proposition de M. Lanjanius substitués à celle de M. Râteau, ont été votés par une forte majorité, sans qu'il ait été nécessaire de recourir au scrutin de division. Voici donc cette question qui a tenu si longtemps de près en émoi, résolue dans le sens de la raison et de la conciliation.

Des désordres très graves ont éclaté à Paris à l'occasion de la suppression d'un bonnet rouge qui surmontait un arbuste de la liberté. La marie a été pillée. Le cercle du commerce a été brûlé. Trois maisons ont été dévastées.

Le préfet, le procureur-général, le général commandant le département se sont transportés sans retard sur les lieux avec quelques hommes du génie.

La tranquillité est rétablie dans la ville. De nombreuses arrestations ont été opérées sur les lieux. Le maire a été suspendu par le préfet, et une municipalité provisoire a été organisée. La justice informe et des mesures énergiques ont été prises.

Les Chambres Communes a adopté le 7 février le bill qui prolonge les pouvoirs électoraux accordés l'année dernière au viceroi d'Irlande pour la suspension de l'Arrière Corps.

Le reine Isabelle vient de faire présent au général Narvaez d'une somme de 8 millions de réaux (2 millions de fr.), à titre de récompense pour ses bons et loyaux services et comme témoignage de son estime personnelle.

On lit dans l'Indépendance Belge du 14 février: M. de Larosière, ministre des affaires étrangères de la République française, a été nommé à Constantinople.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

italienne que par suite d'une conférence avec les ambassadeurs de France et d'Angleterre, et par leur avis. Au contraire, le ministre d'Angleterre à Florence, sir G. Hamilton, déclare que le gouvernement du grand-duché, en faisant adhésion à la Constitution italienne, s'est mis en opposition formelle avec l'avis du ministre d'Angleterre. Cette rectification d'erreur ne nous paraît pas de portée dans l'état actuel des affaires d'Italie.

La Chambre des Députés à Turin, a nommé pour son président le marquis Pico, ancien ministre. Le général Sonnaz avait quitté le ministère de la guerre, ayant été remplacé un moment par le général de La Marmorata; mais ce choix ayant paru déplaire à un certain parti, le général du génie Ghio a été nommé définitivement ministre de la guerre.

Dans la séance du 10, M. Gioberti, président du conseil, a fait un discours remarquable, dans lequel il s'est prononcé contre les idées de républicanisme et d'unité italienne.

La République a été proclamée en Toscane le 18 février. Le gouvernement a pris la dénomination de *Justice Provisoire de la République Romane* provisoire. Il est composé de MM. Guerrazzi, Montanelli et Zanetti, commandant de la garde nationale. Mazzini est parti pour Rome, afin de combiner les bases de la fusion.

La déchéance du grand-duché de Toscane complique les affaires d'Italie. On sait que le grand-duché appartenait à l'Autriche à laquelle il avait été cédé par le traité de 1738. Bragance en occupa l'administration en 1801, puis réuni à la France en 1808, il est retourné, en 1815, à l'archiduc Ferdinand, avec la clause de réversibilité qui avait été originairement consentie au profit des princes autrichiens. Il paraîtrait que l'Empereur d'Autriche serait dit-on, disposé à revendiquer ses droits sur le grand-duché.

Une tentative de réaction en faveur de la Constitution et de l'autorité ducale, a été faite à Florence, dans la soirée du 9 février, sur deux points des faubourgs, du côté de San-Feltrino et du côté de Montecatini. Cette tentative a été réprimée par le gouvernement provisoire. Quelques centaines d'hommes, les uns de la ville, les autres de la campagne, et presque tous armés, ont ainsi parcouru les quartiers éloignés du centre. La commission du gouvernement a aussitôt envoyé contre eux de la troupe et de la garde nationale, et on les a dispersés facilement. Il y a eu des coups de fusil tirés de part et d'autre, et quelques hommes blessés. Cette tentative n'a pas eu d'autres suites.

Le *Moniteur*, toscan du 9 février publie deux lettres de Léopold. Dans la première il expose les motifs de son départ; il s'élève pour éviter d'être sanctionné le décret de la Constituante italienne avec mandat illimité; sa conscience a révolté devant les censures de l'Eglise, il a consulté le Pape, et la réponse autographe du Saint-Père a dû le confirmer dans son refus de sanction.

Dans la seconde lettre il prie le ministre de proposer à sa famille et ses serviteurs d'aller le rejoindre et lui demande la faculté de faire venir ses équipages avec les effets les plus nécessaires.

Le gouvernement provisoire a répondu aux demandes du prince par un décret qui met tous ses biens sous le séquestre.

Le grand duc Léopold se trouve à S. Stefano, port de Toscane, où sont montés, dit-on, deux bâtiments de guerre anglais à sa disposition.

Les bruits d'un assassinat commis sur la personne du roi de Naples et du refus de l'impôt par les chambres, étaient complètement faux.

On parle de la reprise prochaine des hostilités dans le Schleswig. On prépare à Berlin un grand banquet démocratique pour le 22 de ce mois.

Les feuilles étrangères annoncent que le 15 mars une constitution octroyée sera promulguée à Vienne; une grande fête aura lieu à cette occasion. La diète de Kronswart sera dissoute et l'acte de siège levé.

lieutenant-gouverneur dans sa proclamation, ni le traicteur du Code pénal en vigueur, etc. Un seul article de ces lois est en contradiction avec l'acte de concession fait avec ce que M. Garbet a bien de fois répété: que la loi chioise ne s'applique pas aux étrangers, et qu'il n'y a pas de loi chioise applicable aux étrangers.

Rien de nouveau en Grèce, si ce n'est la recrudescence du brigandage, en dépit de la baisse de la température et de l'abandon de la neige. Les communications sont parfois interrompues.

On avait reporté, à Athènes, la nouvelle que M. Touvenel, chargé d'affaires de la République française près le roi Othon, avait été élevé au rang d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire dans la même résidence.

VARIÉTÉS.

DE L'INFANTICIDE EN CHINE.

Il est notoire de personnes qui nient, ou du moins qui méprisent, l'existence de l'infanticide en Chine. On dit que les Chinois d'habitude, la vente et même d'adopter, de neyer, de jeter dans les latrines, d'exposer dans la rue, sur les places publiques, les enfants nouveau-nés, et ainsi plus ou moins particulièrement les filles. Cette horrible pratique est, en effet, tellement particulière à la Chine, qu'on ne la rencontre pas, au moins au même degré, dans l'histoire primitive de l'humanité.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

On a vu ces jours-ci, sous nos yeux, deux documents signés par plusieurs négociants honorables et les présidents des comités étrangers résidents à Salonique.

BULLETIN COMMERCIAL.

CHANGES DE SMYRNE.

Table with exchange rates for London, Marseille, Trieste, Odessa, and Constantinople.

MONNAIES D'OR.

Table with gold coin prices for various denominations.

MONNAIES D'ARGENT.

Table with silver coin prices for various denominations.